

PLAN DE MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ 2019-2023

Bilan



Hôpitaux
Universitaires
Genève

Quelques chiffres clés

+10 points

Augmentation de la part de mobilité pendulaire durable, de 50% en 2017 à 60% en 2022

60 %

Part du personnel écomobile

1420

Nombre de places vélos réparties sur l'ensemble des sites HUG, dont 400 nouvelles places sur la période 2019-2023

4

Parkings vélos sécurisés et réservés au personnel HUG rénovés et modernisés

2996

Nombre moyen d'abonnements de transports publics subventionnés/an

+341

Augmentation du nombre d'abonnement de transports publics transfrontaliers, suite à la mise en service du Léman Express

1933/an

Nombre d'emprunts de vélos HUG en prêt pour le personnel

308'435 km

Nombre total de km parcourus à vélo par les 1386 participant au défi interentreprises « Bike to Work » sur la période 2022-2023

Contact

✉ mobilite.hug@hug.ch
➤ www.hug.ch/mobilhug

Le plan de mobilité et accessibilité

Objectifs

Le plan de mobilité et d'accessibilité des HUG poursuit deux objectifs majeurs :

- ▶ Assurer l'accessibilité de l'hôpital pour tous et toutes en accordant une attention particulière aux publics les plus vulnérables, comme les personnes à mobilité réduite.
- ▶ Réduire les émissions de CO2 liées aux déplacements motorisés générés par l'institution.

Initié en 2008 pour répondre aux défis croissants liés à la gestion des flux et à la pression sur le stationnement, le plan de mobilité a progressivement évolué. Il intègre aujourd'hui des solutions innovantes et durables, en cohérence avec la stratégie de durabilité des HUG et les enjeux environnementaux actuels.

Le plan de mobilité 2019-2023

Le bilan du plan de mobilité 2019-2023 met en évidence une progression significative des pratiques de déplacement durable au sein du personnel, avec une augmentation de 10 % de la part modale des déplacements durables selon l'enquête mobilité de décembre 2022. Cette évolution confirme l'impact des actions engagées durant la période.

Cette amélioration repose sur une série de mesures structurantes fortes, dont les principales sont les suivantes :

- ▶ Une politique de stationnement révisée, adaptée aux spécificités de chaque site et de chaque catégorie d'usagers-ères, accompagnée d'un dispositif de suivi et de contrôle garantissant son application (mise en œuvre en 2022).
- ▶ Une stratégie deux-roues ambitieuse qui a favorisé l'essor de la pratique du vélo tout en contenant la croissance de l'usage des deux-roues motorisés (mise en œuvre 2022 - 2023).
- ▶ Le renforcement de la collaboration avec les partenaires de mobilité, permettant d'améliorer la desserte hospitalière, notamment grâce à la mise en service du Léman Express.

Toutes les mesures ont été déployées avec un accompagnement au changement et une flexibilité dans leur application, qui tient compte des spécificités et contraintes particulières du personnel ainsi que des autres usagers et usagères de l'hôpital (patients et patientes, proches, visiteurs, entreprises partenaires, transports logistiques, etc.).

Les principales réalisations

Desserte hospitalière

Le plan de mobilité contribue à l'amélioration de la desserte hospitalière grâce à une étroite collaboration avec les Transports publics genevois ainsi qu'avec les autorités cantonales et communales. Cette collaboration permet la transmission et la prise en considération des besoins et contraintes spécifiques au fonctionnement de l'hôpital, par exemple en matière de fréquence, d'horaires, de confort des arrêts et de gestion des chantiers impactant l'accès aux sites.

Pour encourager l'usage des transports publics parmi le personnel, une subvention annuelle de 200 à 350 CHF est accordée sur l'abonnement de transport public, sous certaines conditions.

Principales réalisations

- ▶ Promotion et intégration du Léman Express, notamment à travers des enquêtes permettant un suivi d'utilisation, et des campagnes d'information.
- ▶ Extension de la subvention pour les abonnements de transports publics à l'ensemble des abonnements régionaux, y compris le LémanPass, encourageant ainsi les déplacements transfrontaliers.
- ▶ Le nombre d'abonnements de transports publics transfrontaliers subventionnés a été multiplié par 39, témoignant d'un report modal vers les transports publics.
- ▶ Accueil du projet de Navette autonome des TPG sur le site de Belle-Idée, une expérimentation de desserte à la demande qui a conduit à la mise en place du service de bus à la demande « TPG Flex » et à la poursuite des tests de développement technologiques.

Nouvelle politique de stationnement

Dès 2022, les HUG ont adopté une nouvelle politique de stationnement, intégrant une répartition équitable des places entre les différents usagers, ainsi que des critères d'octroi harmonisés tenant compte des besoins et contraintes spécifiques du personnel.

La modernisation des équipements et la délégation de la gestion à la Fondation des parkings de Genève ont permis de professionnaliser l'exploitation des parkings et de mieux répondre aux objectifs cantonaux en matière de gestion du stationnement.

Principales réalisations

- ▶ Professionnalisation des outils et de la gestion, avec des solutions adaptées à la diversité des situations rencontrées sur les différents sites.
- ▶ Amélioration du respect du règlement, entraînant une baisse notable des abus et une diminution des plaintes liées au stationnement.
- ▶ Amélioration globale des recettes grâce à une meilleure gestion.
- ▶ Solution pour les transports patients assis (HUG et privés) – adaptation de deux parkings sur le site de Cluse-Roseraie (parkings Morier et Pharma 24).
- ▶ Mise en place d'un service de voiturier pour les patientes et patients de Beau-Séjour, pour maintenir l'accessibilité des patients et patientes durant les travaux du bâtiment de chirurgie ambulatoire (suppression des places de stationnement dues au chantier).
- ▶ Diagnostic d'accessibilité et accompagnement du personnel en matière de mobilité dans le cadre de déménagements importants notamment pour les travaux du bâtiment de l'Hôpital Beau-Séjour et la relocalisation de l'activité de stérilisation à Vernier.

Stratégie deux-roues

La stratégie deux-roues a été déployée pour répondre l'augmentation de la demande en stationnement des vélos et des deux-roues motorisés), tout en visant à désencombrer les espaces extérieurs et à améliorer la sécurité des cheminements piétons.

Principales réalisations

- ▶ Création de plus de 400 nouvelles places vélos (+45 %), permettant d'accompagner et encourager l'essor de la mobilité cyclable.
- ▶ Rénovation et amélioration de la qualité et du confort de deux parkings vélos sécurisés et réservés au personnel (parking Opéra-2RM et parking Julliard).
- ▶ Introduction du paiement du stationnement pour les deux-roues motorisés en ouvrage (parking Opéra-2RM), associée à des actions de contrôle et de sensibilisation. Cette mesure a permis :
 - de désencombrer les espaces et cheminements piétons ainsi que des voies de sécurité
 - de réduire le stationnement illicite
 - d'optimiser l'utilisation des places existantes.
- ▶ Développement de l'offre VéloPartage, avec l'ouverture de nouvelles stations sur les sites HUG et la mise en place d'une subvention pour les abonnements, facilitant et encourageant l'accès à une mobilité partagée et flexible.

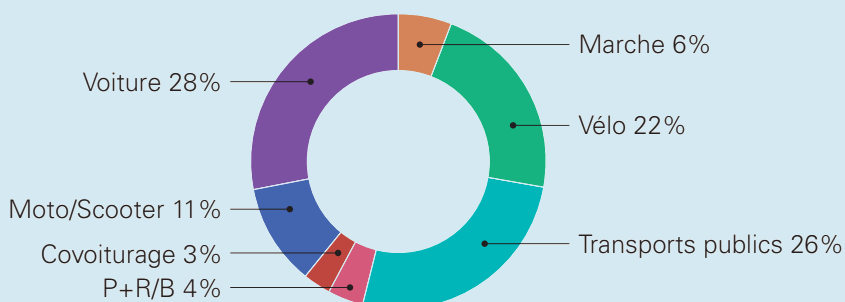
Enquête mobilité (décembre 2022)

Réalisée tous les cinq ans, l'enquête mobilité de décembre 2022 confirme l'impact des mesures mises en place ces dernières années. Elle met en évidence une évolution significative des pratiques de déplacement du personnel des HUG.

Principaux résultats

- ▶ La mobilité durable (vélo, marche, transports publics, covoiturage, P+R) progresse de 10 % par rapport à 2017 et représente désormais 60 % des déplacements domicile-travail.
- ▶ Les transports individuels motorisés (voiture et deux-roues motorisés) baissent de 10 %, pour atteindre 40 % des déplacements.
- ▶ Le vélo enregistre la plus forte croissance, avec une hausse de 7 %, pour atteindre 22 % de part modale.
- ▶ L'usage de la voiture diminue de 12 %, confirmant un report modal vers des alternatives plus durables.
- ▶ L'évolution la plus importante en termes de mobilité durable concerne le personnel résidant en Haute Savoie (+14 %) et dans l'Ain (+ 11 %).
- ▶ La tendance est observée sur l'ensemble des sites HUG, qu'ils soient situés en centre-ville ou en zones périurbaines.

Enquête mobilité 2022, parts modales (tout HUG)



60% du personnel des HUG est écomobile

Accessibilité universelle

Le plan de mobilité a également déployé des actions visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments hospitaliers pour les patients et les visiteurs. Une attention particulière a été portée à l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment à travers l'amélioration de la signalétique et des cheminements.

Principales réalisations

- ▶ Diagnostic d'accessibilité du site de Cluse-Roseraie, comprenant une cartographie des obstacles et points noirs sur les chemins d'accès aux bâtiments.
- ▶ Définition d'un concept de signalétique extérieure universellement lisible, garantissant une orientation claire et accessible pour toutes et tous. Installation de cinq grands totems et de sept mâts d'orientation autour du site de Cluse-Roseraie, pour faciliter l'orientation et améliorer l'expérience des usagers et usagères.
- ▶ Enquête mobilité auprès des patients et patientes du Service d'ophtalmologie, afin de mieux comprendre leurs besoins spécifiques en matière de déplacement et d'orientation.

Suivi opérationnel du plan de mobilité

Le suivi opérationnel constitue un volet essentiel du plan de mobilité, garantissant la mise en œuvre cohérente et durable des mesures déployées. Il s'appuie sur une gestion quotidienne des prestations, un accompagnement des collaborateurs et collaboratrices et un pilotage régulier des indicateurs.

Principales activités

- ▶ Pilotage des mesures du plan de mobilité, incluant la gestion des prestations et des contrats liés aux différents services de mobilité.
- ▶ Traitement des demandes et questions des collaborateurs et collaboratrices, accompagnement personnalisé lorsque nécessaire.
- ▶ Production d'indicateurs et de statistiques annuelles, intégrés notamment au bilan carbone, au rapport de durabilité et aux indicateurs cantonaux, permettant de suivre l'évolution des pratiques et d'orienter les actions futures.

